

Conseil Municipal Jeudi 14 Novembre 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le jeudi quatorze du mois de novembre à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 08 novembre 2024, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire.

Etaient réunis sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire :

Mesdames et Messieurs : MEUNIER-FAVIER Rachel, BROSSIER Michelle, Alain PERRIN, BERTHET-MARTINEZ Françoise, Jean-Jacques SONNTAG, DUCHIER Eric, DUPIN Michel, FIALON Bérangère, TURC Jean-Edouard, GIRAUD Karine, BRUSQ Pascal, FLAMENT Cécilia, ROYON Pierre-Yves.

Etait(ent) Absent(s) CARUANA Laurent, LINOSSIER Laurent, PIN Grégory, LANCRY FORESTIER Laura.

Procuration(s) :

CARUANA Laurent à ARCHER Marc
PIN Grégory à Karine GIRAUD
LANCRY FORESTIER Laura à MEUNIER FAVIER Rachel
LINOSSIER Laurent à BRUSQ Pascal

Secrétaire de séance :

Michelle BROSSIER

I) INTERCOMMUNALITE

1. Convention de partenariat – Service Fourrière Animalière

Délibération N° 442024

Oùï et délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la convention de partenariat telle qu'annexée
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

2. Modification des statuts de Loire Forez Agglomération

Délibération N° 452024

Oùï et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la restitution de compétence aux communes concernées et les modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération

II- FINANCES

3. Sollicitation de subvention Projet de Pôle Sportif et d'Animation **Délibération N° 462024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le plan de financement de la tranche ferme concernant la réhabilitation globale et énergétique du Complexe Sportif,
- **Sollicite** les subventions auprès de :
 - o L'Etat concernant la DETR
 - o La Région
 - o Le Département dans le cadre de l'enveloppe territorialisée
 - o Loire Forez Agglomération dans le cadre du fond de soutien aux communes – Enveloppe 3 pour un montant de 300 000.00 €.
 - o L'Agence Nationale des Sports
 - o Le SIEL

III – AFFAIRES GENERALES

4. Mise à disposition Abri Bus – Rue des Piquettes et des Plantées **Délibération N° 472024**

Ouï et délibéré, les membres de l'assemblée, à l'unanimité :

- **Sollicite** la Région pour la mise à disposition d'un abris bus
- **Charge** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

5. Modalité de remboursement des frais de missions. **Délibération N° 482024**

Ouï et délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** les termes de remboursements des frais de missions des agents tels que décrit.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h56.

Prochain Conseil le 18 décembre 2024.